

L'an deux mil dix-neuf, le DIX-SEPT JUIN à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Etaient présents** : Louis BISCARRAT – Maire – JC.AILLOT – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – L.CHAVANY P.RELING – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – L.BUFFA – P.BELMONTET – T.FLEGON – P.VERGER – *Conseillers municipaux*

**Excusés représentés** : S.MOLINET-LECLAIRE par C.MAFFRE / MC.FOLIO par L.BUFFA / S.TRIBOLET par T.VERMEILLE

**Non représentés** : A.SCIACQUA-LERIDON / PR.MARTIN / E.CRETIN-RAFFET / A.PERIN

**Secrétaire de séance** : Patrice RELING

**Secrétaire de séance adjointe** : Magalie LEFER – *Directrice Générale des Services qui ne participe pas aux débats*

|  |
|--|
| <b>DE NOMBREUSES INTERVENTIONS EFFECTUEES SANS MICRO<br/>N'ONT PAS PU ETRE RETRANSCRITES</b> |
|--|

La séance est déclarée ouverte à 19 h 05.

**1° - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Patrice RELING en qualité de secrétaire de séance.

**2° - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019 :**

**Approuvé à l'unanimité.**

**3° - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019 :**

**Approuvé à l'unanimité.**

**4° - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions n° 2019-D-003, D-004 et D-005 prises par M. le Maire en vertu de ses délégations de pouvoir.

**5° - MOTION DE SOUTIEN AUX AGENTS DE LA DGFIP**

**Approuvé à l'unanimité**

**6° - OPAH INTERCOMMUNALE – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION**

M. VERMEILLE : « Les chiffres sur la vacance des habitations sont importants. Ce dossier devrait donc permettre de faire fortement diminuer les pourcentages. »



2019-

20

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 JUIN 2019**

M. LE MAIRE : « Nous avons déjà bénéficié d'une première OPAH dont le périmètre était le centre ancien et les bâtiments situés face au centre ancien ; sur ce périmètre réduit par rapport à cette 2<sup>e</sup> OPAH, nous avons eu des résultats conséquents.

Pour cette 2<sup>e</sup> OPAH, c'est un organisme extérieur à la CCPRO qui réalisera un travail de fond portant sur une action de communication auprès des propriétaires ; les financements sont intéressants mais ils sont complexes à monter ; de plus, c'est l'ANAH, financeur principal de l'opération, qui détermine l'éventuelle faisabilité de l'opération ; les autres financeurs, la Région, le Département, l'intercommunalité et la Commune suivent l'avis de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat).

Ce matin-même, la CCPRO a arrêté le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui s'accompagne d'une OPAH, fruit d'une étude constatant que le territoire concerné mérite que des aides soient apportées en faveur du logement, d'une part pour lutter contre le logement indigne et la précarité énergétique, problème de plus en plus préoccupant et d'autre part, pour le maintien du logement à domicile des personnes âgées. »

M. VERMEILLE : « Les techniciens actuels de la CCPRO ont-ils fait une enquête de terrain concernant les propriétaires ? Les propriétaires sont-ils prêts à jouer le jeu ? »

M. LE MAIRE : « Dans l'étude préalable, il est ressorti des données précises sur le territoire des différentes communes. Pour information, sur le territoire du SCOT, Bassin de vie d'Avignon, la vacance des logements a tendance à augmenter y compris sur des logements récents. »

M. VERGER : « Comment cela va-t-il se dérouler chronologiquement et comment va se faire la communication envers les habitants ? »

M. LE MAIRE : « Après approbation de la délibération, les différents partenaires l'ANAH, la Région, le Département, l'intercommunalité et les Communes signeront la convention. Une structure sera alors désignée pour travailler sur le terrain et communiquer à ce sujet ce qui va prendre encore quelques mois. Actuellement, tous les mois, une permanence sur l'amélioration de l'habitat se tient en Mairie avec SOLIHA, organisme qui a réalisé le diagnostic préalable de l'OPAH ; il serait intéressant que SOLIHA soit désignée puisqu'il connaît déjà le territoire. Toutefois, sur 2019, il y aura peu de dossiers financés. »

M. VERGER : « En 2020, une permanence aura lieu en Mairie ? »

M. LE MAIRE : « Oui, et selon l'organisme choisi, la permanence se tiendra en même temps que celle sur l'amélioration de l'habitat qui fera le lien avec les habitants en parallèle avec nos services urbanisme et social. A savoir également qu'en-dehors du territoire de l'OPAH, l'ensemble du territoire communal profite du P.I.G (Programme d'Intérêt Général) du Département, moins intéressant que l'OPAH mais représentant néanmoins un avantage financier certain. »

M. BELMONTET : « Est-ce que les sommes investies par l'Etat, la CCPRO et les Communes sont proportionnelles au nombre de particuliers réalisant des travaux ou s'agit-il de sommes fixes réparties entre les propriétaires ? »

M. LE MAIRE : « Une enveloppe annuelle est allouée à chaque Commune ; une fois que ces crédits sont consommés, on bascule sur l'année suivante. Le programme porte sur 5 ans ; un bilan annuel sera fait sur la situation financière.

Le montant des sommes allouées aux propriétaires est très variable selon les dossiers et dépend notamment des revenus des demandeurs ; l'aide attribuée peut aller jusqu'à 60-70%.

*Il faut noter que les logements des propriétaires bailleurs qui sont subventionnés sont considérés durant 9 ans comme logements sociaux ; pour ce faire, la signature d'une convention spécifique permet de bénéficier d'une subvention plus importante. »*

**APPROUVE à l'unanimité.**

#### **7°- PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Approuvé à l'unanimité.**

*M. Jean-Claude AILLOT quitte la séance et donne pouvoir à Mme Annie DEL BASSO.*

#### **8°- DISPOSITIF CARTE TEMPS LIBRE – ANNEE 2019**

*M. VERGER : « Pourquoi une enveloppe de 1 200 € alors qu'en 2018, seuls 300 € ont été dépensés. »*

*Mme DEL BASSO : « Il s'agit du montant prévu par le dispositif, utilisé ou pas par les familles. »*

*M. VERGER : « Ce dispositif est peu utilisé. »*

*Mme DEL BASSO : « Effectivement. Toutefois, pour 2019, nous avons déjà 9 enfants bénéficiaires du dispositif pour le centre de loisirs et 3 enfants pour la MJC. »*

*M. VERGER : « C'est une évolution notable. Est-ce que le dispositif était bien connu ? »*

*Mme DEL BASSO : « Les familles reçoivent l'information directement ; tout allocataire CAF reçoit une carte mentionnant les structures labellisées. Dernièrement, nous avons reçu une demande pour la bibliothèque ; il suffit que cette structure soit labellisée. »*

**APPROUVE à l'unanimité.**

#### **9°- SERVICES PERISCOLAIRES – REGLEMENT INTERIEUR**

*Mme CAPPEAU-FREJABUE : « A partir de quand, les inscriptions seront effectuées par M. RUEL ? »*

*Mme DEL BASSO : « A partir du 24 juin. »*

*Mme CAPPEAU-FREJABUE : « Les travaux aux écoles seront-ils terminés à cette date pour pouvoir accéder aux locaux ? »*

*Mme DEL BASSO laisse la parole à M. QUESTA au sujet de la date de réception des locaux.*

*M. QUESTA : « Au sujet de l'ancienne crèche, nous attendons un document administratif pour pouvoir récupérer le local. »*

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **10°- SERVICES EXTRASCOLAIRES – REGLEMENT INTERIEUR**

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **11°- SERVICES PERISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES – TARIFS 2019-2020**

*M.VERMEILLE : « Je tiens à faire remarquer que c'est grâce au travail effectué en commission que nous ne posons pas de questions ; des échanges passionnés ont eu lieu entre Mme DEL BASSO, représentant la commission petite enfance et les membres de la commission des finances ; les documents présentés portent sur les décisions prises de concert par les commissions. Ceci prouve que le travail en commission est efficace et rend plus simple ensuite les débats en Conseil Municipal. »*

**Approuvé à l'unanimité.**

### **12°- CCPRO – CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES INSTRUCTIONS ADS ET PRESTATIONS INFORMATIQUES**

M. VERGER : « Je m'étonne que la CCPRO refuse de prendre en compte le transfert de la compétence PLU. Est-il possible d'avoir des explications ? »

M. LE MAIRE : « Toutes les Communes ont refusé ce transfert à l'intercommunalité ; d'ailleurs, aucune intercommunalité de notre Département n'a pris cette compétence. Par rapport à d'autres départements, nous sommes très en retard dans ce domaine-là mais il faudra y venir car la charge financière inhérente à la révision ou la modification d'un PLU est lourde pour une Commune (entre 8000 et 10 000 € pour une modification). »

M. VERGER : « Aujourd'hui, on parle de 358 € pour une opération technique mais comment cela va-t-il se passer ensuite avec l'instruction du PLU ? »

M. LE MAIRE : « Cela ne changera rien. Auparavant, l'hébergement sur le plan technique se faisait à Sorgues ; la Commune de Sorgues ayant quitté l'intercommunalité, un autre hébergeur a été trouvé donc aucun changement pour nous : depuis plusieurs années, l'instruction est faite de façon indépendante par nos services, un agent ayant été formé. »

M. BELMONTET : « Il est préférable que les Communes gardent la main sur ce point car en cas de problèmes au sein de l'intercommunalité, cela peut poser des problèmes pour les permis de construire. »

M. LE MAIRE : « Vous seriez surpris de connaître le nombre de transferts effectués sur le plan national pour faire des PLU intercommunaux. Par ailleurs, on se rend compte qu'un PLU est tellement abouti dans la réflexion que le territoire communal n'est peut-être plus la bonne dimension. »

**Approuvé à l'unanimité.**

### **13°- SYNDICAT D'ENERGIE VAUCLUSIEN**

- TRANSFERT DE COMPETENCES – INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES HYBRIDES ET ELECTRIQUES**
- CONVENTION RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES HYBRIDES ET ELECTRIQUES RECHARGEABLES**
- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES HYBRIDES ET ELECTRIQUES RECHARGEABLES**

M. FAURE : « On parle d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques. Y a-t-il une demande sur Jonquières et où serait placée cette borne ; j'ai lu que les raccordements seront à nos frais ; or, nous savons que sur la Commune, il n'y a pas de compteurs électriques partout ; on ne sait donc pas la puissance dont on a besoin pour installer ces bornes. A-t-on une idée du coût pour la Commune ? »

M. QUESTA : « Nous n'avons pas de demandes sur la commune étant donné que c'est le Syndicat qui a les compétences et propose aux Communes d'installer ces bornes de recharge.

Le lieu n'est pas encore défini ; il faut qu'il soit à proximité d'une alimentation électrique d'ENEDIS.

Quant au coût, le SEV prend en charge les frais de raccordement dans la limite de 3000 €, la Commune payant le coût supplémentaire. C'est pour cette raison qu'il faut installer la borne près d'une alimentation afin que la Commune n'ait rien à payer. »

M. FAURE : « Je m'abstiendrai sur cette question et je ne me prononcerai que lorsque nous saurons où ces bornes seront implantées. »

Mme CAPPEAU-FREJABUE : « Nous devons voter une délibération sans savoir ce que cela coûtera à la Commune. »

M. QUESTA : « La Commune ne paiera rien sauf si le coût de l'alimentation est supérieur à 3000 €. »

Mme CAPPEAU-FREJABUE : « On ne peut pas le savoir ? »

M. QUESTA : « Le coût d'une borne s'élève à 12 000 € pour le SEV. Les frais d'exploitation pour la Commune sont de 500 € TTC par an et par borne, à compter de la 4<sup>e</sup> année. »

Mme CAPPEAU-FREJABUE : « Je crains que nous n'ayons plus la main mise sur quoi que ce soit. »

Mme MAFFRE : « Outre l'aspect financier et le pourquoi d'une borne de recharge, c'est dans l'air du temps qu'on le veuille ou non ; cela ne veut pas forcément dire qu'il y ait beaucoup de Jonquiérois équipés en voiture électrique mais cela va venir.

Cela s'associe aussi à notre projet d'éco-mobilité, le développement durable, la Via Venaissia.

Par contre, au-delà du coût, je m'interroge sur le fonctionnement et le lieu d'emplacement qui en dépend car en général, les personnes qui ont besoin d'une borne de recharge ont adhéré à un réseau et consultent une application qui leur permet de connaître les lieux où ils peuvent effectuer leur recharge. C'est donc incontestable que les Communes qui auront des bornes de recharge, pourront profiter d'un flux touristique, certes encore modeste mais à prendre en compte ; finalement, tout ça peut donc s'équilibrer.

Il faut donc y réfléchir.

Je m'interroge aussi sur les modalités d'utilisation. Est-ce que les utilisateurs de ces bornes devront adhérer comme cela se fait par ailleurs à hauteur de 10 à 20 € ?

Sur le site internet du syndicat, on voit que le syndicat a déjà équipé le Grand Avignon ce qui signifie qu'un usager qui ballade sur le Grand Avignon et le Département utilise le même réseau. Il serait intéressant de savoir si le SEV procède comme le SMEG, syndicat d'électrification du Gard qui travaille avec les syndicats des autres départements limitrophes de manière à ce que toute la région d'Occitanie ait le même réseau. Cela fonctionne et cela permet de capter des flux.

Je souhaiterais qu'on demande davantage de précisions : le prix et le lieu mais aussi, qui est concerné et comment cela va fonctionner ? Est-ce que nous sommes cohérents par rapport à ce qui se fait aux alentours ? »

M. LE MAIRE : « Le SEV a déjà fait un tour de table pour poser une vingtaine de bornes.

Le syndicat Elec Vaucluse (nom de la marque de ces batteries) adhère à un groupement national, ALIZE, filiale du groupe Bouygues Energies & Services, dont le site internet énonce la liste des syndicats partenaires de sa plateforme.

Ce groupement a installé, sur l'ensemble du territoire national, 5000 bornes représentant 10 000 branchements. Le réseau auquel adhère Occitanie, est bien entendu appelé à se développer.

Concernant le surcoût en cas de branchement, nous avons une enveloppe au niveau du SEV pour les travaux d'électrification ; ce surcoût peut donc être éligible au titre de cette enveloppe. »

M. VERMEILLE : « Je suis favorable à l'électricité ainsi qu'aux bornes de recharge mais je suis contre le SEV. Aujourd'hui, dans la délibération qui nous est présentée, nous n'avons pas d'éléments ce qui signifie qu'on fait un chèque en blanc ce qui ne m'intéresse pas du tout.

2019- 214

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 JUIN 2019

*Ensuite, je pense qu'il serait préférable dans un premier temps, de faire des contre-propositions et savoir ce que nous pourrions, nous, négocier comme prix car je pense que la proposition qui est faite est chère.*

*Par ailleurs, que se passera t'il au bout de quelques années avec le SEV ?*

*Concernant les lieux d'emplacement, il s'agit d'une réflexion à mener au sein de la Commune.*

*Je suis contre le principe de signer un chèque en blanc et faute d'éléments, nous voterons donc contre les 3 délibérations. »*

*M. LE MAIRE : « Il ne faut pas dire cela car les éléments viennent de vous être donnés. De plus, ce dossier a été vu en commission travaux-environnement, le 6 Juin dernier. Le SEV est chef de file dans ce domaine-là sur le déploiement des bornes de recharge électrique dans le Département.*

*De plus, heureusement qu'il y a une mutualisation au niveau du syndicat car par exemple, les travaux réalisés sur les 2 ex-cantons d'Orange (hors ville d'Orange), la principale recette du SEV est la taxe sur la consommation électrique des foyers et des entreprises soit environ 600 000 € par an ; à l'heure actuelle, les travaux mandatés par le syndicat sont de l'ordre de 900 000 € ce qui signifie que grâce à la mutualisation, nous pouvons bénéficier de crédits supplémentaires. Le syndicat est reconnu dans le Département ; il vient de recevoir la compétence transférée par les intercommunalités. Nous ne lui signons donc pas un chèque en blanc. »*

*M. BELMONTET : « Nous nous interrogeons également car pourquoi donner cette compétence au SEV alors que les copropriétés, les grandes surfaces et des entreprises posent leurs bornes de manière autonome en utilisant d'autres prestataires ce qui semble ne pas poser de problèmes ?*

*De même, nous nous interrogeons sur le type de bornes qui seront installées et quelle puissance pourra être utilisée ? Est-ce un modèle récent ?*

*Nous n'avons aucun élément pour pouvoir statuer là-dessus.*

*Il est également précisé que pendant 2 ans, les véhicules disposeront de 2 heures de stationnement gratuit ; qu'en est-il au-delà ? les utilisateurs devront-ils payer le stationnement pour pouvoir recharger leur véhicule ? »*

*M. LE MAIRE : « Le stationnement est gratuit à Jonquières. »*

*M. BELMONTET : « Oui mais il est limité dans le temps. Au-delà des 2 heures, est-ce que les utilisateurs seront verbalisés ? »*

*M. QUESTA : « Le stationnement concerne les Communes où il est payant. Jonquières n'est pas concerné. »*

*M. LE MAIRE : « Il suffit ensuite de prendre un arrêté municipal. »*

*M. BELMONTET : « De plus, au-delà des 2 ans, il est indiqué dans le projet de délibération que pour les Communes de plus de 2 000 habitants, il y aura 500 € par an à payer par borne. »*

*M. LE MAIRE : « Oui, ce qui représente 40 € par mois. »*

*M. QUESTA : « Cette somme est pour l'entretien et l'exploitation de la borne. »*

*M. BELMONTET : « A-t-on fait des devis auprès d'autres sociétés. »*

*M. LE MAIRE : « La borne n'est pas à notre charge. »*

*M. BELMONTET : « En plus, le SEV prend en charge 3000 € mais chaque borne coûte 12000 €. »*

*M. QUESTA : « C'est le SEV qui paye. »*

*M. LE MAIRE : « La borne coûte 12000 € mais vu le nombre de bornes, le SEV a pu négocier une subvention de l'ADEME à hauteur de 50% ce qui ramène le coût de la borne à 6000 €. »*

2019-

215

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 JUIN 2019**

M. BELMONTET : « Sait-on combien de Jonquiérois possède un véhicule électrique. »

M. LE MAIRE : « Il n'y a pas que les Jonquiérois. C'est aussi un argument attractif pour celles et ceux qui n'habitent pas Jonquières mais visitent la Commune. Par ailleurs, ce type de borne permet une charge beaucoup plus rapide. »

M. BELMONTET : « Il n'est pas précisé qu'il s'agissait de bornes à charge rapide. »

M. QUESTA : « Il s'agit d'un chargeur semi-rapide ce qui signifie qu'il faut compter 1 h 30. Le coût de la recharge pour les abonnés est de 1.50 € les 1 h 30 ; pour les autres utilisateurs, le coût sera de 2 €. »

M. BELMONTET : « Tous les véhicules électriques ne se branchent pas sur toutes les bornes. Y aura-t-il des adaptateurs ? »

M. QUESTA : « Ce sont les utilisateurs concernés qui ont leur propre adaptateur. »

M. BELMONTET : « Toutes les questions que nous posons le sont à cause du manque d'informations. »

M. CHRETIEN : « Il faut quand même y venir du fait de l'évolution normale de notre temps. »

M. BELMONTET : « Bien sûr ; tout le monde est favorable à l'avancée de la technologie. »

M. LE MAIRE : « Au niveau du syndicat, le 1<sup>er</sup> tour de table s'est effectué il y a 1 an. Nous en sommes au 2<sup>e</sup> tour de table pour le Vaucluse. Au niveau national, cela remonte à 3 ou 4 ans au cours desquels près de 5 000 bornes ont été implantées. »

M. CHRETIEN : « Il faut penser que très rapidement, une seule borne ne sera plus suffisant du fait de l'attente nécessaire de 1 h 30 pour la recharge. »

M. BELMONTET : « Lorsqu'un usager achète un véhicule électrique c'est qu'il est capable de le recharger. »

M. VERGER : « Personnellement, je voudrais savoir s'il était possible de raccorder cette borne électrique sur notre réseau d'énergie solaire installée sur le secteur des écoles. Le développement de la voiture électrique est inéluctable mais je m'inquiète de savoir avec quelle énergie on fait de l'électricité. Si on veut aller au bout de la démarche, il me semblerait intéressant que dans un souci de cohérence énergétique, ces bornes, notamment sur une Commune comme la nôtre qui participe à la Via Venaissia et qui vient de développer le projet TEPCV, soient raccordées sur le réseau solaire pour que nos véhicules rechargés avec cette énergie-là puissent se prétendre réellement durables et écologiques. »

M. QUESTA : « Cela est possible mais nous sommes ensuite limités par l'emplacement car le seul endroit où se situe le transformateur propriété de la Commune est le parking des écoles ce qui entraînerait la suppression de 3 stationnements de véhicules. »

M. VERGER : « Oui mais cela peut être un argument intéressant à développer. »

Mme CAPPEAU-FREJABUE : « Je reviens sur l'éventualité d'un emplacement sur le parking de l'école Dr Boucher ; il ne faudrait pas que cela représente une gêne pour les Jonquiérois notamment pour les parents qui conduisent leurs enfants à l'école et que cela se fasse par conséquent, au détriment des Jonquiérois. »

M. QUESTA : « L'emplacement n'est pas encore défini. »

Mme CAPPEAU-FREJABUE : « A l'heure actuelle, nous n'avons aucun élément pour prendre une décision. »

M. LE MAIRE : « Dans la délibération proposée ce soir, il n'est absolument pas défini de lieu d'emplacement notamment le parking de l'école Dr Boucher. »

2019- 216

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 JUIN 2019

Mme CAPPEAU-FREJABUE : « Est-ce qu'il y aura une autre délibération pour décider du lieu d'emplacement ? »

M. BELMONTET : « Lors de la visite des travaux, il a été indiqué que l'emplacement choisi serait probablement le parking de l'école Dr Boucher. »

M. QUESTA : « C'est l'un des endroits possibles mais le lieu n'est pas défini. Le choix sera effectué en commission des travaux par les membres de ladite commission. »

Mme MAFFRE : « Nous parlons beaucoup d'éco-mobilité. Il nous est proposé la mise en place d'une borne de recharge, ce qui est un plus pour la Commune mais qu'en est-il au regard de notre communauté de communes à laquelle nous sommes liés car, dans le cadre du CRET (contrat régional d'équilibre territorial), le tout premier dossier sur l'éco-mobilité prévoit le déploiement d'installations de rechargement de véhicules électriques sur l'ensemble du territoire par la CCPRO ? C'est donc la communauté de communes qui porte le projet pour un montant total de l'opération de 100 000 €.

Que représente cette somme car cela fait beaucoup de bornes de recharge ? Comment cela va fonctionner ? Le dossier est intéressant mais il n'est pas abouti. »

M. LE MAIRE : « Il n'est pas abouti parce que vous ne le voulez pas. Le CRET permet que ce projet soit sous l'égide de la CCPRO mais cela concerne avant tout la Commune d'Orange. Nous ne sommes pas sollicités à ce niveau-là sinon nous ne parlerions pas de cette question aujourd'hui. »

Mme MAFFRE : « Je ne suis pas d'accord puisque le projet est porté par la CCPRO. Je pense qu'il s'agit d'un maillage de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire. Est-ce qu'on n'a pas intérêt à y voir plus clair car on n'est pas à 2 mois près ? »

M. BELMONTET : « Le dossier n'est pas abouti car des devis n'ont pas été effectués auprès de la concurrence. On est tous pour l'écologie et le développement durable mais pourquoi passer uniquement par cet interlocuteur alors que d'autres solutions n'ont pas été envisagées ? »

M. CHRETIEN : « Adhérents de ce syndicat, il est normal que nous fassions appel à ce syndicat car cela nous coûtera moins cher. »

M. BELMONTET : « Il y a d'autres prestataires : les grandes surfaces, les grandes entreprises ou les copropriétés le font tous. »

M. LE MAIRE : « Pour revenir sur le CRET, à aucun moment, les communes ont été sollicitées pour ces bornes de recharge dans le but d'intégrer ce projet de financement dans le cadre du CRET. La CCPRO est concernée car elle possède un parc important de véhicules électriques. »

Mme MAFFRE : « Je ne conteste pas mais je relie simplement "déploiement d'installations de rechargement de véhicules électriques sur l'ensemble du territoire". Pour y voir plus clair, est-ce qu'on n'a pas intérêt à différer notre décision sauf s'il y a une urgence que je ne connais pas ? »

M. LE MAIRE : « En allant dans ce sens, la CCPRO sollicitera l'ADEME et aura peut-être la même chance que le SEV. Cela ne changera rien. Je ne vois pas l'intérêt mis à part de voter contre. »

M. VERMEILLE : « C'est pour cette raison que nous voterons contre. »

M. LE MAIRE : « Vous êtes contre à chaque fois que nous parlons du SEV. Pour vous, ce syndicat devrait disparaître. Vous avez toujours été contre. »

M. VERMEILLE : « Je ne m'en suis jamais caché mais aujourd'hui, je me refuse de délibérer sur un dossier où nous n'avons pas suffisamment d'éléments. »



M. LE MAIRE : « Nous vous avons donné tous les éléments essentiels. »

M. BELMONTET : « Nous voterons également contre car le projet n'est pas abouti. Rien n'est clair. On ne connaît pas ce sur quoi on va voter. Nous ne connaissons pas les devis de la concurrence. Bien évidemment, nous sommes pour l'écologie, comme tous ici. »

M. LE MAIRE : « Je ne vois pas pourquoi le SEV irait à l'encontre de ses Communes membres. De plus, si les initiatives privées étaient réellement intéressantes, le SEV ne continuerait pas à proposer des bornes de recharge. »

M. BELMONTET : « On ne sait pas combien nous coûterait la concurrence. Il faut voir sur le long terme. Le privé est aussi capable d'obtenir des aides de l'ADEME ou d'autres organismes. »

M. PANZA : « S'il existait autant de possibilités que cela dans le privé, il y aurait beaucoup plus de bornes. »

M. BELMONTET : « Pour toutes les grandes constructions effectuées dans les grandes zones urbaines, cela est obligatoire. Cela arrive maintenant aussi dans les villages comme le nôtre. »

M. LE MAIRE : « En parlant des zones urbaines, vous vous contredisez, M. BELMONTET. Le Grand Avignon et la COVE sont partenaires du SEV et ce sont les zones les plus denses du Département. »

M. BELMONTET : « Etre partenaires est une chose mais vous voyez que toutes les grandes zones autour d'Avignon, les grandes surfaces et les grandes entreprises ont installé des bornes de recharge. Il serait donc intéressant de savoir combien cela leur a coûté à eux. Pourquoi n'est-on pas capable de nous donner un chiffre à nous ? »

M. LE MAIRE : « Nous avons un syndicat intercommunal représentant plus de 130 collectivités (communes et intercommunalités) sur le Département, pouvant faire le travail à des conditions raisonnables. Je ne comprends donc pas votre position car nous avons dit que c'était gratuit et qu'à partir de la 4<sup>e</sup> année, cela nous coûterait 500 € par an. »

M. CHRETIEN : « Je pense que c'est un début et que d'ici 10 ans, les Communes devront s'interroger et prévoir de telles installations sur leurs propres finances. Il faut profiter de cette opportunité. »

M. FLEGON : « Il faut aussi prendre en compte l'évolution du véhicule électrique qui n'explose pas à ce jour. C'est peut-être pour cette raison que les Communes n'ont pas investi dans les bornes à ce jour. »

M. LE MAIRE : « Personne ne le sait. Le problème aujourd'hui est de mettre une borne électrique à Jonquières permettant de charger 2 véhicules et 1 ou 2 vélos. »

M. BELMONTET : « La puissance utile d'une borne ne change pas quel que soit l'emplacement. »

M. QUESTA : « Lors de notre rencontre avec le responsable du SEV, il nous a été indiqué que l'alimentation dont on disposait était largement suffisante quant à la puissance de la borne. A noter qu'au niveau du parking, il y a déjà une borne où arrivait l'électricité. »

Mme MAFFRE : « On est évidemment tous intéressés par ces bornes de recharge et on aurait envie d'être favorable au projet. Le SEV équipant les territoires urbains de notre Département, est le bon interlocuteur même si effectivement, il y a un prix et qu'il nous manque des éléments. »

Je repose néanmoins la question de savoir si on est à 1 mois près ; nous faisons régulièrement des Conseils Municipaux et est-ce qu'on ne peut pas revoir la délibération après s'être renseignés sur la puissance nécessaire notamment à la gare puisque ça s'inscrirait dans un projet à double entrée, l'éco-mobilité et le

développement touristique du vélo ; dans ce cas, si les conditions sont bonnes à la gare, on peut reprendre le débat. »

Les trois délibérations sont mises aux voix et **approuvées par 9 voix POUR, 6 CONTRE (T.VERMEILLE – MC.FOLIO représentée – L.BUFFA – S.TRIBOLET représenté – P.BELMONTET – T.FLEGON) et 8 ABSTENTIONS (JC.AILLOT représenté – C.MAFFRE – A.DEL BASSO – H.FAURE – C.ORTIZ – L.CHAVANY – S.CAPPEAU-FREJABUE – S.MOLINET-LECLAIRE représentée)**

Mme MAFFRE : « Je trouve dommage que cette question n'ait pas été différée. Le débat est toujours intéressant. »

### **16°- DECLASSEMENT ET RECLASSEMENT DE VOIRIES**

M. QUESTA : « Le Département attaque les travaux de réfection de la route de Camaret le 15 Juillet prochain. »

M. BELMONTET : « De quelle année ? »

M. CHRETIEN : « Vous savez quand même que les problèmes sont liés à l'assainissement. »

M. QUESTA : « Les travaux reprennent le 15 Juillet notamment grâce à de nombreuses rencontres avec le Département pour essayer d'accélérer ces travaux vu l'état de la route qui se dégrade de plus en plus. »

M. FAURE : « En lisant la note de synthèse, j'ai découvert qu'en date du 21 Février, le Département nous avait envoyé un courrier et que n'ayant pas reçu de réponse, il avait été obligé de nous faire un rappel. Je voulais donc savoir pourquoi depuis le 21 Février, nous n'avons pas donné de réponse ou pourquoi nous n'avons pas passé cette question en Conseil Municipal pour décider si on classait ou pas la route en question dans la voirie départementale ? »

M. QUESTA : « Nous avons rencontré très souvent des responsables du Département pour concrétiser ces travaux de la route de Camaret. La réponse à ce courrier n'a pas été faite mais ce n'est pas pour autant que nous avons laissé tomber ce projet. »

M. LE MAIRE : « Le 20 Février 2018, j'ai participé à une réunion qui s'est déroulée à Sorgues en présence de M. Thierry LAGNEAU, 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil Départemental et en charge de la voirie départementale, M. LORIOU, directeur des services techniques du Conseil Départemental ainsi que MM. AILLOT, QUESTA et HUREL. En amont des travaux portant sur le réseau d'eaux usées de la route de Camaret, nous avons rencontré le Conseil Départemental et nos échanges en réunions ou par SMS avec M. LAGNEAU, portaient sur le déclassement et reclassement des routes concernées. A chaque fois, nous avons indiqué que la route de Causans était oubliée ; tout en n'étant pas dans un état aussi mauvais que la route de Camaret, on ne peut pas y circuler pendant 20 ans sans y faire des travaux ; c'est pourquoi, à réception du courrier du 21 Février 2019, j'ai recontacté M. LAGNEAU car, la route de Causans étant oubliée, il fallait l'intégrer dans la négociation conformément à nos échanges du 20 Février 2018. Lors d'une nouvelle rencontre en date du 4 Mars dernier, M. LAGNEAU s'est engagé à faire le maximum mais en vain. J'ai relancé M. LAGNEAU par SMS le 11 Mai auquel il m'a été répondu le 15 Mai que cela serait très difficile pour la route de Causans sachant que nous devons recevoir une nouvelle convention de déclassement.

D'après le Conseil Départemental, c'est la première fois qu'il est procédé au reclassement d'une voirie précédemment déclassée ; je rappelle qu'à l'origine, il s'agissait d'une voirie départementale déclassée en voirie communale qui est donc aujourd'hui, reclassée en voirie départementale.

Je rappelle en outre qu'en 1998, lors du déclassement initial, le Conseil Départemental a versé une participation financière au prorata du linéaire déclassé.

Personnellement, je voterai la délibération qui vous est présentée ce soir mais il faudra qu'une solution soit trouvée pour la route de Causans car ce ne sont pas les véhicules légers ou le trafic local qui abiment cette route mais le reste du trafic qui l'emprunte pour accéder à la route de Camaret et aller vers le Nord et l'inverse.

Je regrette donc que cette voirie ait été laissée de côté.

Une seule partie du problème est aujourd'hui réglée.

Aux yeux de beaucoup d'entre vous, il semble que nous ayons perdu du temps mais nous avons essayé de régler le problème dans sa totalité car à ce jour, il n'est réglé qu'en partie.

Je vous rappelle que la déviation d'Orange est prévue pour 2025, si tout va bien, ce qui demande encore quelques années d'utilisation de la voirie de la route de Causans et de la route de Camaret avec tous les problèmes de sécurité adjacents. »

M. FAURE : « Du coup, la réfection de la voirie du centre de Jonquières jusqu'au pont de la Seille incombe à la Commune vu son reclassement dans la voirie communale ? Est-ce qu'on en connaît le coût car si on parle de la route de Causans qui commence à être abimée, le centre de Jonquières n'est pas en meilleur état ? Cela signifie qu'il va maintenant falloir faire des priorités pour s'occuper soit de la route de Causans soit du centre de Jonquières. Il va peut-être falloir commencer à demander des devis puisque ces travaux de réfection nous incombent. »

M. QUESTA : « C'est la CCPRO qui a la compétence. »

M. VERMEILLE : « Certes mais avec nos moyens financiers. C'est quand même l'argent de la Commune. »

M. LE MAIRE : « Dans le linéaire déclassé de la route d'Orange, des travaux ont récemment été effectués depuis le Pont de Pécoulette jusqu'au pont de la Seille ; le Département considère donc qu'il a déjà agi. Il va le faire encore dans les prochains jours si nous votons la présente délibération. Peut-être trouvera-t-on un arrangement pour la route de Causans puisqu'elle est régulièrement utilisée par des poids lourds, cette voirie communale servant de déviation. »

M. VERMEILLE : « Pour avoir également interrogé le Département par courrier, je suis surpris car M. LAGNEAU nous a répondu par courrier du 20 Mai que le Département procèdera aux travaux à l'automne. »

M. QUESTA : « Depuis ça a changé. »

M. VERMEILLE : « Nous verrons donc. Par ailleurs, à la lecture de la convention, je m'inquiète sur le point concernant les 2 ouvrages d'art situés sur la RD 950. Aussi, je me demande si cela ne nous aurait pas coûté moins cher de refaire la chaussée de la route de Camaret et de laisser ces 2 ouvrages au Département ? »

M. LE MAIRE : « Le Conseil Départemental projette depuis plusieurs années déjà de déclasser la portion de la route d'Orange comprise entre Intermarché et le Pont de Pécoulette car cette voirie n'a aucune utilité pour le Département vue que les services départementaux se déplacent pour effectuer l'entretien et le débroussaillage de quelques hectomètres de voirie seulement et que, de plus, cette portion est interdite à la circulation des véhicules de plus de 3.5 tonnes.

De même, le jour où la déviation d'Orange sera effective, il nous sera proposé de procéder au déclassement de la route de Camaret compte tenu qu'un autre itinéraire de transit sera proposé aux poids-lourds. »

Mme MAFFRE : « On aurait quand même pu être informés en amont notamment en commission des travaux car si l'échange ne se fait pas en commission, à quel moment se fait-il ? C'est seulement ces jours-ci qu'on découvre que le classement de la route de Camaret dans la voirie départementale se ferait à la condition que la Commune accepte de reprendre la route d'Orange dans la voirie communale. »

M. LE MAIRE : « Je ne suis pas d'accord. »

M. BELMONTET : « J'allais également poser la question. Quelle est la raison pour laquelle on municipalise à nouveau une portion de route plutôt que de la laisser au Département ? »

M. LE MAIRE : « On déclasse du linéaire représentant des travaux ou pas. Les travaux réalisés en 2013 depuis la Seille jusqu'au pont de Pécoulette ont été réalisés par le Département avec une participation minoritaire de la CCPRO (sur le compte de la Commune) et du syndicat d'électrification pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Le Département déclasse un linéaire qu'il a remis en état. Le reste à réaliser va de la Seille jusqu'à Intermarché. Concernant les ouvrages d'art, ce ne sont pas les véhicules légers qui causent des dommages importants du moment qu'il n'y a pas le même trafic que sur la route de Camaret avec les poids lourds.

Le Conseil Départemental a effectué une estimation des travaux qu'il a effectués et ceux restant à réaliser sur la route de Camaret. »

M. VERMEILLE : « Il faut prendre en considération que la route d'Orange était interdite aux poids lourds mais elle va bientôt être autorisée à une plateforme de bus. »

M. QUESTA : « Les bus ne sont pas interdits. »

M. VERMEILLE : « Au niveau du trafic routier, nous verrons quand même une augmentation. »

M. QUESTA : « Pas plus que maintenant. »

M. LE MAIRE : « Pour être logique avec vos interventions M. VERMEILLE, votez contre cette délibération. »

M. VERMEILLE : « Vous dites que cette voirie est peu fréquentée ; combien de bus vont arriver maintenant ? »

M. LE MAIRE : « Je n'ai pas dit que cette voirie était, sauf desserte locale, interdite aux poids lourds. »

M. QUESTA : « Il n'y aura pas plus de bus qu'aujourd'hui ; le dépôt d'Orange est uniquement transféré sur Jonquières. »

M. VERMEILLE : « Cela représente combien de bus ? J'en ai compté 31, il y a quelques jours. »

M. QUESTA : « La question de ce soir n'est pas de parler des bus. Dernière information concernant la route de Camaret : les travaux iront jusqu'à la Via Venaisia. »

M. VERGER : « Je trouve que sur cette question, nous avons un peu le couteau sur la gorge avec le Département car d'un côté, il y a cohérence sur les voies déclassées mais de l'autre côté, ce n'est pas le cas avec le reclassement en voirie départementale de la route de Camaret alors que la route de Causans ne l'est pas. »

M. LE MAIRE : « C'est la raison pour laquelle il y a ce laps de temps entre le 21 Février et aujourd'hui ; nous avons essayé par tous les moyens car nous pensions que M. LAGNEAU y arriverait. Je compte d'ailleurs dire à M. LAGNEAU que pour nous, le dossier n'est pas terminé. »

M. VERGER : « Je ne sais pas quelles sont encore les marges de manœuvre mais effectivement, je pense qu'il faut batailler ferme pour essayer de passer la route de Causans en voirie départementale considérant

que ça rentre dans le cadre d'une déviation de la Commune de Violès. La cohérence du schéma des routes départementales est là.

Si on vote ce soir cette délibération, cela signifie que les travaux de la route de Camaret par le Département peuvent commencer très rapidement ce qui serait effectivement, une très bonne chose.

C'est également un argument pour faire avaler la pilule mais je m'interroge sur la teneur des travaux ; en quoi vont consister les travaux sur la route de Camaret ? J'aurais souhaité qu'une présentation nous en soit faite à un moment donné : que met-on sur cette route ? qui fait quoi ? qui paye quoi ?

Nous savons que le Département prend en charge la chaussée de la partie roulante mais il reste à faire les trottoirs et une circulation douce. »

M. LE MAIRE : « Normalement, il n'est pas prévu de trottoirs ; il est certainement prévu un aménagement sur les accotements réalisé et réservé pour des déplacements doux depuis le pont de la Seille jusqu'à l'entrée de Jonquières.

Si la délibération est adoptée ce soir, dans les prochains jours, les services départementaux nous apporteront des précisions notamment si l'aménagement des accotements situés à gauche de la voirie en allant sur Camaret est pris en charge par le Département ou pas. »

M. VERGER : « Je trouve cela insuffisant. Nous sommes quand même en agglomération sur la partie concernée par les travaux ; tout le long, il y a des dessertes d'habitations ; un aménagement de qualité dans cette zone-là me paraît primordial. »

M. LE MAIRE : « C'est l'aménagement d'une entrée de ville avec trottoirs tout en essayant d'avoir une voirie rétrécie ce qui est difficile vu le flot de camions à l'heure actuelle. C'est la raison pour laquelle nous avons toujours tardé ; nous pensions que la déviation tant promise (venant du contournement de Camaret et longeant la Base Aérienne en passant au bas du Pont de Pécoulette pour poursuivre au Sud, le long de la voie ferrée et de la déchetterie, et rejoindre la RD 950 (route de Carpentras / Vaison), arriverait ce qui n'est pas le cas. »

Mme DEL BASSO : « Je m'abstiendrai car j'aurais souhaité qu'il y ait 2 délibérations : l'une pour la route de Camaret pour laquelle je suis d'accord et l'autre pour la route d'Orange pour laquelle je suis contre étant précisé que M. AILLOT dont j'ai le pouvoir, votera pour. »

M. VERMEILLE : « Considérant que les travaux débutent le 15 Juillet, est-ce qu'auparavant nous nous sommes assuré qu'il n'y aura pas de problèmes avec le réseau d'assainissement suite à sa réhabilitation ? Est-ce que des vérifications par caméra ont été effectuées ? »

M. QUESTA : « Tout a été contrôlé et tout est conforme. Durée prévue des travaux : 1 mois environ. »

M. VERMEILLE : « Nous nous abstiendrons en raison du manque d'éléments et de l'absence de débat en commission des travaux ; une information préalable sur ce projet de délibération et sur les négociations engagées avec le Département aurait pu être donnée. »

M. BELMONTET : « Nous nous abstiendrons également car effectivement, nous découvrons toujours beaucoup de choses au dernier moment ; cela n'est pas abordé en commission. De plus, je n'ai pas eu de réponse à la question que j'ai posée pour savoir s'il y avait eu négociations sur ces classements et déclassements de voiries. »

M. VERMEILLE : « Suite au courrier en date du 21 Février adressé par le Département, cette question aurait pu être mise à l'ordre du jour de la commission des travaux afin d'en débattre ; encore une fois, comme souvent, nous apprenons les choses une fois que c'est fait. »

Mme MAFFRE : « Je pense qu'effectivement, au moins la commission des travaux aurait pu être associée à la réflexion.

*J'approuverai cette délibération vu l'état dans lequel se trouve la chaussée de la route de Camaret.*

*Néanmoins, nous manquons de communication de dossiers écrits ; ce n'est pas le seul dossier pour lequel les échanges se font par 2 ou par 3. A défaut d'avoir un dossier écrit, les autres conseillers municipaux n'ont pas le suivi des dossiers. Avec de la méthode et du papier, on éviterait des conflits navrants comme ce soir. On pourrait échanger car les commissions servent à cela. »*

M. VERGER : « On va considérer que l'aménagement de la route de Camaret est une phase provisoire en attendant 2025 pour que la déviation d'Orange voit le jour. Je pense qu'il faudra continuer à batailler sur ce sujet-là. »

**Approuvé par 16 voix pour, 7 abstentions (A.DEL BASSO – T.VERMEILLE – MC.FOLIO représentée – L.BUFFA – S.TRIBOLET représenté – P.BELMONTET – T.FLEGON)**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance, sans questions diverses, à 21 h 30.

Fait en Mairie de JONQUIERES,  
Le 1<sup>er</sup> Juillet 2019,

LE MAIRE,  
Louis BISCARRAT



Le Secrétaire de séance,  
Patrice RELING